

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 24 juin 2022 à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2022, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, GIUDICELLI Paul, MANICCIA Christophe, POLVERINI Jérôme, BARTOLI Jean-Christophe, CUCCHI Caroline, QUILICHINI Pierre, ANTONETTI Jean-Pierre, SANTARELLI Félix, SAMPIERI Jean-Pierre
Présents : 11	
Votants : 11	
	Etaient absents : CESARI Mathieu, TOMASI Jean-Vincent, BERQUEZ Zélia, VAUTRIN Gabriele Secrétaire de séance : BARTOLI Jean-Christophe Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Annule et remplace la délibération n°2021-086 du conseil municipal du 29 novembre 2021, portant sur la cession d'une parcelle à Monsieur et Madame DUMONTIER Fabrice et Laure

Suite à la demande en date de 2019, portant sur la cession d'une parcelle, jouxtant la propriété de Monsieur et Madame Dumontier Fabrice et Laure, cadastrée B 542 et incompatible avec le document d'arpentage.

Considérant qu'il est possible de faire droit à la démarche des intéressés, en annulant la délibération n°2019-041 du CM du 12 septembre 2019 et la délibération 2021-086 du 29 novembre 2021,

Considérant qu'il convenait pour finaliser cette cession que les parcelles soient correctement identifiées et bornées,

Considérant le bornage, réalisé par le cabinet de géomètre Eyssette le 8 novembre 2021, au frais de la commune, qui précise que les parcelles à céder à Monsieur et Madame Dumontier Fabrice et Laure, sont numérotées B 985 pour une surface de 30 m², B 986 pour une surface de 66 m² et qu'une parcelle de 89 m² numérotée B 1930 (au droit des propriétés cadastrées B n°543 et 987), représente un total de 185 m², détachée de la parcelle B1825 divisée et dont est issue la parcelle B1856.

Le maire propose de faire droit à Monsieur et Madame Dumontier Fabrice et Laure en cédant les parcelles précitées représentant un total de 185 m² à 53 € le m² soit 9 805,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,



DECIDE

Article Unique : d'autoriser le maire à signer tout acte relatif à la vente d'une superficie totale de 181 m² les parcelles suivantes :

- B 985 pour 30 m²
- B 986 pour 66 m²
- B 1930 pour 89 m²

au profit de Monsieur et Madame Dumontier Fabrice et Laure, pour un montant total de 9 805,00 €.

Voix POUR :	11
Voix CONTRE :	--
ABSTENTION :	--
NON PARTICIPATION :	--

Affichée et transmise en Préfecture le : 01/07/2022	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 24 juin 2022, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 01/07/2022 Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI 
--	--